

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 12 mai 2021

RISQUES NATURELS

Vers une cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles sur le territoire de la métropole de Rennes

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles engendre chaque année en France des dégâts considérables, indemnisable au titre des catastrophes naturelles. Sa connaissance fine est donc essentielle. En Ille-et-Vilaine, les deux-tiers de la surface départementale sont exposés à ce phénomène, à des niveaux faible (61%), moyen (4%) ou fort (moins de 1%). Au cours des mois de mai et juin 2021, des équipes du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) réaliseront une campagne de terrain dans vingt communes de la métropole rennaise, afin de produire une carte de précision sur la nature des argiles et le phénomène de retrait-gonflement.

Dans les secteurs du territoire de la métropole de Rennes, sont présentes des argiles, de type smectite notamment, ayant la particularité de gonfler en présence d'eau et de se rétracter en cas de sécheresse. Lorsque des bâtiments sont implantés sur ces formations, les mouvements de ces argiles peuvent causer des dégâts sur la structure : fissures, distorsion des huisseries, décollement de bâtiments annexes, rupture de canalisations.

S'il existe déjà une [carte départementale de ce risque géologique](#) (cf. [site Géorisques](#)), sa précision s'avère insuffisante pour décrire le phénomène à l'échelle communale et parcellaire. C'est pourquoi, **les services de l'État**, à travers la Direction départementale du territoire et de la mer d'Ille-et-Vilaine, **Rennes Métropole et le BRGM se sont associés pour engager une étude permettant de délimiter avec une précision parcellaire les secteurs présentant un aléa fort et moyen**. Cette étude est co-financée à hauteur de 60% par l'Etat, 20% par Rennes Métropole et 20% par le BRGM.

Afin d'obtenir des données précises sur la nature des sols, une équipe de géophysiciens et de géologues du BRGM va sillonner certains secteurs des communes de Rennes Métropole au cours de la seconde quinzaine de mai et de la première quinzaine de juin.

Sont concernées les communes suivantes :

Le Rheu, Chartres-de-Bretagne, Bruz, Laillé, Pont-Péan, Saint-Gilles, Pacé, L'Hermitage, Montgermont, Vezin-le-Coquet, Saint-Grégoire, Betton, Saint-Sulpice-La-Forêt, Thorigné-Fouillard, Acigné, Rennes, Saint-Jacques-de-la-Lande, Noyal-Chatillon-sur-Seiche, Bourgbarré, et Saint-Armel.

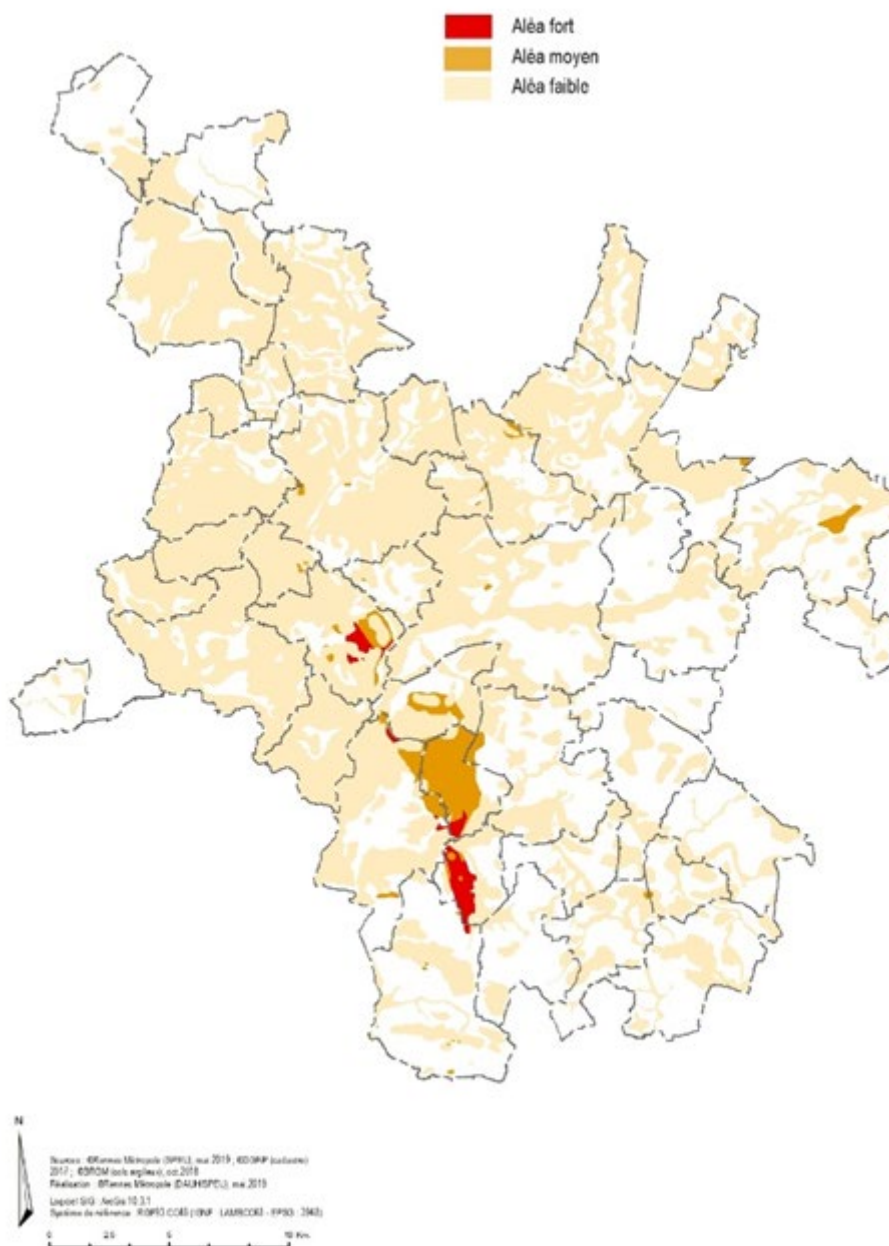
Deux types de mesures seront effectués :

- le premier consistera à déterminer le **rayonnement naturel des sols** en place grâce à un appareil portable. Ces mesures sont totalement inoffensives, rapides, et ne nécessitent aucune manœuvre particulière au sol.
- le second nécessitera des **prélèvements d'échantillons** sur quelques centimètres de profondeur. Les trous seront immédiatement rebouchés et les prélèvements envoyés en laboratoire pour l'analyse de l'argilosité.

Les données recueillies permettront de réaliser une carte précise de l'aléa retrait-gonflement des argiles.

Les résultats sont attendus pour le milieu d'année 2022. Les nouvelles cartes d'aléa seront consultables dans un rapport public du BRGM sur son site internet (www.brgm.fr). Des plaquettes d'information sur le phénomène de retrait-gonflement des argiles, les préconisations et les dispositions constructives seront également mises à la disposition de la population par les services de Rennes Métropole.

Exposition du territoire de Rennes Métropole au retrait-gonflement des argiles : carte d'aléa réalisée à l'échelle départementale



En savoir plus sur le phénomène de retrait-gonflement des sols argileux : www.georisques.gouv.fr

Contacts presse :

Rennes Métropole : prescom@rennesmetropole.fr

Préfecture d'Ille-et-Vilaine : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr

BRGM Bretagne : m.bardeau@brgm.fr